

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 24 août 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177482004**

**Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177482004**

Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses.)

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont constaté que la stratégie d'approvisionnement qui a été très profitable à la Ville de Montréal pendant de nombreuses années n'a pas donné, cette fois, les succès escomptés.

Les membres ont aussi constaté que le prix de base à la tonne métrique allait être passablement plus élevé pour certains participants au regroupement que pour d'autres en raison des prix obtenus auprès des fournisseurs. Ils ont invité le Service à insérer au dossier décisionnel un tableau montrant le prix unitaire à la tonne métrique payé pour le sel de déglacage par chacun des participants au regroupement.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177482004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

## **Recommandations**

### **R-1**

La Commission recommande à l'administration d'évaluer la possibilité de faire payer le même prix de base à la tonne métrique pour l'ensemble des participants au regroupement.

### **R-2**

La Commission recommande à l'administration d'inviter le Service de l'approvisionnement à évaluer de nouvelles stratégies de sollicitation du marché dans le dossier du sel de déglacage à la lumière des résultats obtenus cette année.

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité.